



Bibliothèque Municipale de Coulmiers

Centre Culturel 98 Rue du 9 Novembre

TEL : 02 38 74 65 24

Règlement intérieur

La Bibliothèque de Coulmiers, en partenariat avec la MDL (Médiathèque Départementale du Loiret), est un service municipal, ouvert à tous, chargé de contribuer aux loisirs, à la recherche documentaire, à l'activité culturelle de la population.

Sont mis à la disposition du public :

Livres enfants, jeunes et adultes

*romans

*romans policiers

*bandes dessinées

*albums

*documentaires

* magazines

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit, pour lire sur place ou consulter des ouvrages, aux heures d'ouverture. Les enfants de moins de 6 ans devront être accompagnés d'un jeune ou d'un adulte.

Fonctionnement du prêt :

L'inscription à la bibliothèque est gratuite. Elle permet d'emprunter :

3 livres

1 bande dessinée

2 magazines

Pour trois semaines.

Une prolongation pourra être accordée, sans pénalité, en avertissant, les bénévoles de permanence ou en téléphonant au 02 38 74 65 24 aux heures d'ouverture.

La pénalité est fixée à 1 euro pour deux semaines de retard.

L'emprunt de romans ou documents adultes par les jeunes de moins de 14 ans est soumis à autorisation parentale.

Le lecteur est tenu de prendre soin des livres empruntés. Toute détérioration devra être signalée.

L'emprunteur ne doit en aucun cas réparer lui-même les ouvrages abîmés.

En cas de perte, ou de détérioration, l'emprunteur s'expose à recevoir une facture de la part de la municipalité pour le remplacement de l'ouvrage.

Le présent règlement sera porté à la connaissance du lecteur qui le signera lors de son inscription. Il pourra être modifié par décision de la commission municipale, chargée du fonctionnement de la bibliothèque.



L'équipe des bénévoles de la bibliothèque de Coulmiers

Nom Prénom et Signature de l'emprunteur